

Valisette pédagogique

« Valorisation de la filière aide-familial(e) »

Outil de débat : mode d'emploi

Cet outil s'inspire du Frasbees « Et toi, tu manges quoi ? » publié par PIPSa en collaboration avec la Mutualité Chrétienne.

Introduction :

Cet outil vous permet d'animer des jeunes en lançant un débat constructif autour du métier d'aide familial, dans le but de les faire réfléchir sur le métier et d'en faire émerger une représentation objective. Cet outil vous propose des phrases qui évoquent le métier d'aide familial, afin de faire réfléchir les jeunes, et des éléments de réponses qui vous permettent de cadrer le débat et de donner des éléments d'information objectifs.

Objectifs :

L'objectif général est d'amener les jeunes à avoir une réflexion sur le métier d'aide familial, mais d'autres objectifs sont également poursuivis :

- Permettre un espace de réflexion et de parole,
- Valoriser les connaissances des jeunes,
- Permettre aux jeunes d'échanger leurs points de vue,
- Permettre aux jeunes de prendre du recul par rapport au métier d'aide familial,
- Favoriser l'esprit critique des jeunes,
- Alimenter leur réflexion personnelle,
- Permettre aux jeunes de se construire des repères.

Mode d'emploi :

Prévoyez un animateur pour maximum 20 à 25 jeunes. Au-delà, mieux vaut prévoir deux animations séparées. En effet, cette animation a pour but de créer un débat et de pouvoir entendre ce que les jeunes ont à dire, et un trop grand groupe restreint le temps et la qualité de parole de chacun.

En outre, il faut que les jeunes se sentent libres de parler franchement.

L'animation se déroule en 2x50 minutes.

Préparation de l'animation :

- Choisir les phrases en fonction de l'âge des jeunes (2^e ou 3^e degré),
- Etre bien à l'aise avec la théorie,
- Vérifier le temps dont on dispose,
- Préparer le matériel.

Déroulement :

Tout d'abord, fixez le cadre avec les jeunes : vous réalisez cette animation pour amener les jeunes à réfléchir sur le métier d'aide familial, à en parler entre eux, à prendre du recul par rapport à leurs représentations (qu'elles soient positives ou négatives).

Cette animation peut faire partie d'un cycle si vous le désirez, afin d'aborder différents thèmes lors de chaque animation.

Climat :

Créez un climat constructif et de confiance en faisant respecter certaines valeurs :

- **Le respect** : de soi et des autres, de la parole de l'autre, de ses différences, de son opinion. Ne pas juger les idées ou les réponses des autres. **Il n'y a pas de mauvaises réponses, juste des occasions de débattre et de corriger des représentations erronées.**
- **La participation** : encouragez les jeunes à s'impliquer, à s'exprimer et à faire preuve d'esprit critique.
- **L'écoute** : faites régner le calme lorsqu'un jeune s'exprime. L'écoute implique le respect et favorise l'échange.
- **Le dialogue de qualité** : favorisez la franchise, la bienveillance et l'échange.
- Ajoutez de la bonne humeur et de l'humour, mais **évitez à tout prix toute forme d'agressivité, d'humiliation ou sentiment de supériorité.**

Travail en sous-groupes :

Chaque petit groupe doit déterminer au sein des phrases proposées :

- 2 phrases avec lesquelles il est d'accord
- 2 phrases avec lesquelles il n'est pas d'accord
- 2 phrases pour lesquelles il n'a pas d'avis

(Pour 15 phrases proposées : 3 de chaque - pour 20 phrases : 4 de chaque, etc...)

Quelques règles à respecter :

- Interdiction de voter, le groupe doit débattre et discuter, expliquer ses choix.
- Le groupe doit préparer la mise en commun : mettre par écrit les éléments de réponses pour pouvoir argumenter, pouvoir expliquer le choix opéré et les discussions qui y ont abouti.
- Chaque avis compte, et doit intervenir dans le débat.
- Fixez le temps de débat en sous-groupe (pour 50 minutes d'animation, proposez par exemple 15 minutes de débat) et tenez-vous-y. Soyez disponible pour les sous-groupes.

Remise en grand groupe :

Chacun reprend sa place (les sous-groupes peuvent se défaire).

Fixez le cadre : vous allez débattre tous ensemble des choix de chaque groupe.

Pour introduire le débat, posez des questions :

- Comment ça s'est passé ?
- Comment vous êtes-vous senti ?

Ensuite, demandez à un premier groupe de citer une phrase avec laquelle il est d'accord. Le groupe ne doit pas avoir de porte-parole et chaque personne peut s'exprimer.

Pour relancer le débat, posez d'autres questions :

- Y a-t-il d'autres groupes qui ont mis cette phrase dans la même catégorie ? Dans une catégorie différente ? Pourquoi ? Les opinions sont-elles différentes ?
- D'autres personnes du groupe ont-elles eu du mal à se rallier à la décision ?
- Un autre point de vue est-il envisageable ?
- Pourquoi les jeunes ont-ils cette représentation ? Peuvent-ils la modifier ? Y a-t-il une influence extérieure ?

Recommencez le débat avec autant de phrases que vous pouvez.

Les commentaires de chaque phrase ont été rédigés par des services employeurs d'aides-familiaux. Ils vous permettront, le cas échéant de donner des éléments d'information. Attention, surtout ne jugez pas, veillez à apporter l'information en toute objectivité, sans donner tout à fait raison ou tout à fait tort aux jeunes.

Evaluation pour l'animateur :

A la suite de l'animation, quelques questions se posent :

- Quelle a été la participation des jeunes ?
- Comment avez-vous géré les échanges ?
- Quelle était votre maîtrise du contenu théorique ?
- Avez-vous réussi à faire émerger l'information du groupe ?
- Avez-vous respecté la consigne de non-jugement ?
- Avez-vous organisé les choses correctement ?
- Avez-vous respecté chaque étape ?

Phrases proposées :

- 1) L'aide familiale est une aide-ménagère spécialisée.
- 2) L'aide familial est une personne qui s'occupe d'enfants.
- 3) A domicile, l'aide familial ne réalise pas de toilette d'hygiène.
- 4) L'aide familial travaille en hôpital, en maison de repos et à domicile.
- 5) Pour être aide familial, il faut avoir le contact facile et ne pas être timide.
- 6) L'aide familial doit avoir le cœur sur la main.
- 7) Le métier d'aide familial est un boulot solitaire, dans lequel on a peu de contacts avec d'autres aides-familiaux.
- 8) Le seul moyen pour communiquer les informations entre les aides-familiaux et le service est le carnet de liaison.
- 9) Le travail à domicile de l'aide familial est monotone et répétitif ; on peut dire qu'il se résume essentiellement à l'entretien de la maison (nettoyage).
- 10) Les aides-familiaux effectuent leurs prestations à domicile uniquement chez des personnes âgées.
- 11) Le métier d'aide familial est semblable à celui de garde à domicile.
- 12) Il faut faire preuve d'écoute, d'empathie et de bienveillance pour exercer le métier d'aide familial

- 13) Il est impératif de posséder un véhicule pour exercer le métier d'aide familial étant donné les diverses prestations à effectuer sur une journée.
- 14) Le métier d'aide familial nécessite une certaine polyvalence.
- 15) En moyenne, l'aide familial réalise ses prestations chez 3 à 4 bénéficiaires par jour.
- 16) Il faut faire preuve d'adaptabilité, de sens de l'organisation, de créativité et d'initiative pour exercer le métier d'aide familial.
- 17) L'aide familial réalise ses tâches chez les bénéficiaires comme à son propre domicile.
- 18) Tout ce qui est vu et entendu au domicile du bénéficiaire, reste au domicile du bénéficiaire.
- 19) L'aide familial partage sa vie privée avec le bénéficiaire.

UTILE : voici les commentaires recueillis pour chaque affirmation auprès des services namurois qui emploient des aides familiaux, ces précieuses informations vous aideront à alimenter et recadrer le débat, mais aussi à informer vos élèves ou à rectifier certaines de leurs (fausses) croyances.

1) L'aide familiale est une aide-ménagère spécialisée.

- L'aide familial n'est pas une aide-ménagère. Il ou elle exerce un métier à part entière, pour lequel il existe une formation spécifique. Il faut un diplôme pour exercer la fonction d'aide familial, ce qui n'est pas le cas pour celle d'aide-ménagère.

L'aide familial réalise des tâches que peut prendre en charge une aide-ménagère, mais s'occupe également d'autres tâches supplémentaires : courses, repas, démarches à l'extérieur avec le bénéficiaire (rendez-vous médicaux, banque, ...), toilette d'hygiène, accompagnement (dans le cadre de soins palliatifs ou de pathologies particulières), présence, prévention, rôle éducatif (accompagnement des enfants). L'aide familial joue également un rôle important dans la stimulation de l'autonomie du bénéficiaire. Tous ces rôles ne sont pas assumés par l'aide-ménagère.

L'aide familial est spécialisé dans l'accompagnement global de la personne dans les divers aspects de la vie journalière. C'est un métier très polyvalent. L'aide familial n'est donc pas une aide-ménagère qui est spécialisée ; il ou elle exerce réellement un métier à part entière.

L'aide-ménagère pourra par contre s'apercevoir que le bénéficiaire a besoin de plus que d'une aide pour le ménage et pourra alors avertir le service qui l'emploie que la situation bascule et qu'il y a besoin d'un réel accompagnement pour le bénéficiaire. C'est là que l'aide familial pourra prendre le relais.

2) L'aide familial est une personne qui s'occupe d'enfants.

- Oui et non.
L'aide familial ne s'occupe pas d'enfants en tant que tels. Il ou elle est toujours et d'abord au service d'un adulte.
Néanmoins, l'aide familial peut intervenir auprès d'enfants, mais dans un rôle d'accompagnement et d'éducation, pas de garderie. Il faut toujours un contenu d'aide pour le bénéficiaire adulte derrière son rôle auprès des enfants.

3) A domicile, l'aide familial ne réalise pas de toilette d'hygiène.

- Si, l'aide familial réalise des toilettes d'hygiène ou de confort, mais pas de toilette comprenant des soins. Il ou elle peut réaliser un change, laver les cheveux ou la barbe des bénéficiaires, mais ne peut poser aucun geste impliquant un traitement médicamenteux. Donc pas de pansements, de pommade médicamenteuse ou de gouttes dans les yeux. Il ou elle ne pourra pas non plus préparer les médicaments, coller un patch ou enfiler des bas de contention, car ce sont des actes infirmiers. De même, l'aide familial n'est pas autorisé à couper les ongles des bénéficiaires, car il y a un danger s'ils sont diabétiques, et cette information n'est pas toujours connue.

La toilette est également une occasion pour l'aide familial d'observer le bénéficiaire. Si un problème de santé est détecté, l'aide familial prévient alors le service, l'assistant social ou le médecin qui prendront le relais. Ce rôle d'observation est une part importante du métier d'aide familial.

4) L'aide familial travaille en hôpital, en maison de repos et à domicile.

- L'aide familial ne travaille qu'à domicile.

5) Pour être aide familial, il faut avoir le contact facile et ne pas être timide.

- Plutôt oui. L'aisance relationnelle est très importante pour exercer ce métier. Il faut donc au-moins être tourné vers la personne. La réalisation des tâches pratiques pourra toujours être améliorée, mais le savoir-être par contre, ce sera plus compliqué. Pour être aide familial, il faut être dans la relation. Etre timide n'est pas forcément un obstacle si l'on est disposé à évoluer.

6) L'aide familial doit avoir le cœur sur la main.

- Oui et non. Pour exercer ce métier, il faut bien sûr être porté vers les autres et avoir un sens de l'humain, mais il faut surtout pouvoir prendre du recul et mettre des limites. Lorsqu'une prestation est terminée et que l'on quitte un bénéficiaire, il faut pouvoir couper et passer au bénéficiaire suivant sans emporter avec soi les soucis entendus chez le premier bénéficiaire. De même le soir, lorsque l'on rentre chez soi, il faut pouvoir « oublier » sa journée et la laisser dehors. Il est indispensable de mettre des limites.

Il est également important de pouvoir transmettre les problèmes qui dépassent le cadre de la mission de l'aide familial, de passer le relais aux intervenants qualifiés. Exemple concret : l'aide familial constate chez un bénéficiaire qu'il n'a rien à manger. S'il ou elle ne met pas de limite, il sera tenté d'aller acheter quelque chose, avec son propre argent pour ne pas laisser le bénéficiaire sans manger. Or, l'aide familial devrait plutôt penser à prévenir le service ou l'assistante sociale pour qu'ils puissent réagir rapidement.

Enfin, avoir le cœur sur la main, aimer les gens, ne suffit pas pour être aide familial, il y a d'autres apprentissages essentiels à faire pour exercer ce métier.

7) Le métier d'aide familial est un boulot solitaire, dans lequel on a peu de contacts avec d'autres aides-familiaux.

- Non. C'est un métier où l'on exerce seul en famille la fonction d'aide familial, mais c'est aussi un métier qui s'exerce en équipe. Il y a une collaboration étroite en équipe avec les autres aides familiaux, mais aussi une relation avec les autres intervenants (infirmière, garde à domicile, administrateur de biens, aide-ménagère

sociale, kinésithérapeute, médecin généraliste, ...). C'est un métier qui s'inscrit dans une équipe multidisciplinaire. En cela l'aide familial n'est pas seul.

8) Le seul moyen pour communiquer les informations entre les aides-familiaux et le service est le carnet de liaison.

- Non. Le carnet reste à domicile et permet aux aides familiaux de communiquer entre eux et éventuellement avec d'autres intervenants (médecin, famille, ...). Par ailleurs les aides familiaux ont aussi des réunions d'équipe, à peu près une fois par mois, au sein du service où elles se rencontrent avec l'assistante sociale. Ces réunions sont donc aussi l'occasion de relayer les situations ou les problèmes vécus sur le terrain. Par ailleurs, dans certains services, les aides familiaux disposent d'un gsm de service pour se contacter entre eux. Il y aussi un assistant social de permanence au service pour répondre aux questions éventuelles. Enfin, les aides familiaux sont tenus de communiquer toute information importante à leur responsable.

9) Le travail à domicile de l'aide familial est monotone et répétitif ; on peut dire qu'il se résume essentiellement à l'entretien de la maison (nettoyage).

- Pas du tout ! C'est un métier qui n'est ni monotone, ni répétitif. D'une part par la diversité du type de bénéficiaires rencontrés sur une même journée ; et d'autre part par la nature des tâches réalisées. Le matin, l'aide familial commence souvent par une aide au lever, il ou elle peut aussi parfois aider une infirmière pour une toilette, puis il y a la préparation d'un ou deux repas par jour, les courses avec un bénéficiaires, l'accompagnement à un rendez-vous médical, les tâches du souper le soir, la mise au lit, ... Bref, les tâches changent continuellement. La part de l'entretien ménager reste importante parmi les tâches effectuées, mais c'est un entretien qui est réalisé en accompagnement avec la personne : la personne est présente, il y a un contact humain. Et puis la situation peut évoluer très vite : parfois l'aide familial commence par venir 4h par semaine pour de l'entretien, puis 3 mois plus tard elle vient tous les jours pour la mise en route et l'accompagnement plus global du bénéficiaire. Les tâches d'entretien paraissent parfois rébarbatives mais c'est souvent la porte d'entrée vers d'autres tâches d'accompagnement. Cela dit, si le service qui reçoit la demande d'aide se rend compte qu'il s'agit essentiellement d'entretien, il réorientera le bénéficiaire vers une aide-ménagère.

10) Les aides-familiaux effectuent leurs prestations à domicile uniquement chez des personnes âgées.

- Pas uniquement, même si les personnes âgées représentent plus ou moins 80% du public. Il y a aussi régulièrement des bénéficiaires adultes qui sortent de clinique, qui ont besoin d'une aide momentanée, des personnes avec un handicap physique ou mental, des jeunes adultes qui sortent d'institution psychiatrique, mais aussi des familles qui demandent de l'aide parce que la maman ou le papa est débordé(e), désorganisé(e) ou malade, et où l'aide familial agit plutôt en prévention, pour éviter que la situation ne bascule. L'aide familial intervient aussi

dans le cadre de mandats des services de protection de la jeunesse ou des services d'aide à la jeunesse.

Enfin, dans l'accompagnement des personnes âgées, l'aide familial peut également intervenir dans le cadre de soins palliatifs à domicile.

11) Le métier d'aide familial est semblable à celui de garde à domicile.

- Pas tout à fait. Il y a des points communs entre les deux métiers, mais également des éléments qui diffèrent :
 - 1) Le type d'horaire. Les aides familiaux prestent des horaires fixes, généralement de 8h à 16h pour une journée complète de travail, avec possibilité de travailler parfois le week-end ou en soirée.
Le garde à domicile preste un horaire variable ; il ou elle assure en général des prestations de minimum trois heures chez la personne mais il ou elle peut passer une journée complète chez le bénéficiaire, voire faire des nuits (cela dépend des services). Il ou elle peut travailler le week-end, et peut donc couvrir des plages de 24h sur 24 (en relais avec d'autres gardes à domicile). Enfin, le temps de prestation d'un garde à domicile est souvent plus long que celui de l'aide familial qui preste au minimum une heure pour trois pour le garde à domicile.
 - 2) Les tâches effectuées. Le garde-malade est vraiment orienté sur la présence et la surveillance auprès de personnes en plus grande perte d'autonomie. Il ou elle assure tout ce qui concerne l'accompagnement de la personne. Il ou elle ne gère donc pas l'entretien, le repassage, les courses. Par contre, il ou elle pourra s'occuper des toilettes d'hygiène, de la préparation des repas, de l'aide à la manutention. Le garde-malade aura plus de temps pour faire des activités avec le bénéficiaire, pour stimuler l'autonomie (notamment pour les gens atteints d'Alzheimer), tandis que l'aide familial qui aura d'autres tâches à réaliser, pourra consacrer moins de temps à ce type d'activités pour occuper, distraire, stimuler le bénéficiaire.
 - 3) Le statut. Le garde-malade a un statut d'employé, tandis que l'aide familial a le statut d'ouvrier. Mais le diplôme et le salaire sont les mêmes.

12) Il faut faire preuve d'écoute, d'empathie et de bienveillance pour exercer le métier d'aide familial

- Oui. Voir les commentaires déjà exprimés plus haut.

13) Il est impératif de posséder un véhicule pour exercer le métier d'aide familial étant donné les diverses prestations à effectuer sur une journée.

- Oui, il faut le permis de conduire ET une voiture. C'est indispensable car il y a plusieurs bénéficiaires à voir par jour, et souvent les transports en commun ne peuvent pas répondre à ce besoin (notamment hors des centres villes). Dans certaines régions il y a parfois 15km entre deux domiciles. Il faut donc pouvoir se rendre d'un domicile à l'autre. Il faut également pouvoir assurer les demandes des bénéficiaires du type courses à faire ou accompagnement à des rendez-vous médicaux.

14) Le métier d'aide familial nécessite une certaine polyvalence.

- Oui (voir commentaires déjà exprimés plus haut).

15) En moyenne, l'aide familial réalise ses prestations chez 3 à 4 bénéficiaires par jour.

- C'est vrai, mais cela reste une moyenne. Dans certains cas l'aide familial pourra réaliser 5 ou 6 prestations par jour, mais il arrive aussi que ce soit 2 par jour, selon les secteurs et les périodes.

16) Il faut faire preuve d'adaptabilité, de sens de l'organisation, de créativité et d'initiative pour exercer le métier d'aide familial.

- C'est vrai. La polyvalence a été évoquée plus haut, l'initiative est indispensable car le bénéficiaire ne donne pas toujours toutes les consignes et la créativité servira pour cuisiner avec des restes, stimuler l'appétit d'un bénéficiaire qui ne veut pas manger, proposer des activités aux bénéficiaires, trouver des solutions s'il n'y pas le matériel nécessaire, ou encore pour s'occuper de personnes démentes (pour aider à se repérer dans son logement par exemple, mettre en place des petits trucs), s'occuper des enfants, ... Ce qui montre bien que l'aide familiale n'est pas une simple exécutante.

17) L'aide familial réalise ses tâches chez les bénéficiaires comme à son propre domicile.

- Pas vraiment : l'aide familial doit se conformer à ce que le bénéficiaire souhaite et demande. Il faut respecter sa demande, et s'adapter, même si l'on ne fait pas pareil à la maison.

Certains bénéficiaires laisse l'aide familial faire les choses comme il ou elle l'entend, mais d'autres demandent des choses précises. Il faut poser des questions, observer, sonder et comprendre les habitudes du bénéficiaire, pour s'y adapter.

Exemple concret : certains personnes replient le linge après l'avoir repassé, et d'autres le suspendent sur des cintres.

De même, certaines personnes ne souhaitent pas que l'on mette les chaises sur la table pour nettoyer, alors que cela ne pose pas de problème à d'autres.

C'est aussi le cas pour les repas : il ne faut pas se contenter de cuisiner ce que la personne a demandé, mais il faut suivre la recette du bénéficiaire, comme il ou elle aimait le cuisiner.

Mais il faut pouvoir mettre des limites aussi : certaines personnes ont des demandes exagérées et l'aide familial doit pouvoir dire non.

18) Tout ce qui est vu et entendu au domicile du bénéficiaire, reste au domicile du bénéficiaire.

- Oui et non. L'aide familial est tenu par un devoir de discrétion. Cependant, les informations importantes et pertinentes, celles qui peuvent amener à un meilleur accompagnement et une aide plus adapté à la personne doivent être relayées, soit aux collègues (pour les informations pratiques), soit à l'assistant social (pour tout ce qui concerne la santé).